

Zeitschrift:	Folklore suisse : bulletin de la Société suisse des traditions populaires = Folclore svizzero : bollettino della Società svizzera per le tradizioni popolari
Herausgeber:	Société suisse des traditions populaires
Band:	65 (1975)
Artikel:	Traditions et coutumes d'antan en pays neuchâtelois
Autor:	Borel, Pierre-Arnold
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1005329

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Traditions et coutumes d'antan en pays neuchâtelois

I. La place du pauvre

Mon grand-père paternel parlait volontiers de son aïeul, Frédéric-Auguste Perrinjaquet, fils de Jean-Pierre, de Travers (1792-1860), agriculteur à Grandchamps sur Couvet au val de Travers. Il savait si bien décrire un repas de famille chez lui qu'il me semblait y avoir participé.

Après avoir récité la prière debout, le père de famille présidait le repas entouré de ses fils. Ces derniers pouvaient prendre place à ses côtés dès qu'ils avaient fait leur Première Communion. Ils s'assoyaient par rang d'âge, l'aîné à la droite du père. Si la parole leur était adressée, ils répondraient à leur père et mère en les vousoyant. Ensuite venait la mère entourée de ses filles et de ses plus jeunes enfants. A l'autre extrémité de la table se groupaient les domestiques. On plaçait toujours un couvert supplémentaire: la place du pauvre.

La visite de cet étranger était espérée, désirée, car elle rompait la monotonie de la vie de ces paysans isolés dans leurs fermes de montagne. Comme le trouvère au Moyen-Age, l'hôte racontait ce qu'il avait vu et entendu par les grands chemins, commentant les événements du jour à sa façon.

Il y avait aussi le compagnon, qui, après avoir terminé son apprentissage, faisait son «tour d'Europe» à pieds, un baluchon au bout d'un bâton. S'il s'établissait entre lui et ses hôtes un lien de sympathie, il demeurait volontiers quelques jours dans la ferme, travaillant le bois, la pierre ou l'osier pour gagner sa pitance.

C'était un de ces compagnons qui avait façonné la longue table paysanne de style Louis XIII des Perrinjaquet. Cette table à l'épaisse ceinture reposait sur de solides pieds tournés, sa traverse de bois était usée par le frottement des sabots. Elle se transmettait de génération en génération comme une relique de famille et on l'appelait la table des Perrinjaquet.

Il y avait aussi les gueux, très nombreux que l'on accueillait et qui occupaient très souvent «la place du pauvre».

Coutume d'hospitalité du val de Travers disparue à la fin du XIX^e siècle.

II. La veillée

La nuit venue, on allume les lampes, les femmes se resserrent autour des globes avec leurs rouets et leurs coussins à dentelle. Les hommes ayant fini de «gouverner» (traire les vaches) se remettent à l'établi. Si le voisin vient passer la veillée on échange quelques propos en patois.

On lui propose une partie de «seul». Cet ancien jeu de cartes distrait agréablement jeunes et vieux (voir ci dessous les règles du jeu).

On grignote des noix, des noisettes et des «schnetzes» (quartiers de pommes et de poires séchés). Pour le «poussenion» la maîtresse de maison a mis des pommes mijoter dans la «cavette» (petite niche qui se trouve dans le poêle).

Les cloches se mettent à carillonner, c'est l'heure du couvre-feu, c'est aussi le moment d'aller «se réduire». Le guet de nuit passe en agitant sa lanterne: «Bonnes gens, il a sonné dix heures, dix heures il a sonné».

On sonne toujours le couvre-feu au Locle et dans le vignoble.

III. Un vieux jeu neuchâtelois: le seul

Matériel: un jeu de cartes de 32 cartes (pas de 6), des jetons, perles, boutons, noix, noisettes en assez grande quantité.

Valeur des cartes

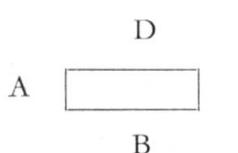
a) en atout: (valeur décroissante) 7, as, roi, dame, valet, 10, 9, 8

b) autres couleurs: as, roi, dame, valet, 10, 9, 8, 7.

La «spadille» ou «espadille» = dame de trèfle vient s'ajouter aux atouts quels qu'ils soient et les domine tous.

Résultats: nombre de levées.

Groupement des joueurs



A donne les cartes: 3 + 2 + 3 à chaque joueur.

Si on n'est que 3 joueurs, on distribue un tas de 8 à l'«inconnu».

Si on est 5, un des joueurs passe un tour sans jouer, à tour de rôle.

B dit: «j'appelle» (à moins que son jeu magnifique lui permette d'annoncer *seul!*)

C, D et A ont la possibilité de répondre «je passe» ou «*seul*». Celui qui prend le *seul* est seul contre les 3 autres ligués et il a le droit de jouer le premier. Après l'annonce d'un *seul*, un des joueurs précédents a le droit de «reprendre le seul», mais pour gagner, il doit faire une levée de plus qu'un *seul* ordinaire.

On joue un tour, puis le *seul* annonce l'atout. S'il n'y a pas de *seul*, c'est B qui annonce par exemple: «Cœur atout, pique» ou «Cœur atout, pique ami»: ceci signifie qu'il a un beau jeu en cœur, puis en pique et sollicite comme ami celui qui a l'as de pique. Ce couple aura l'autre pour adversaire. Si B possède les 4 as, il annonce «Pique ami au roi» et c'est le possesseur du roi de pique qui fera équipe avec lui.

Les joueurs ont l'obligation de jouer dans la même couleur que le premier, tant qu'ils en possèdent. Ensuite, ils peuvent, à leur gré, couper

par de l'atout ou renoncer avec une autre couleur. Le tour suivant est amorcé par celui qui a fait la levée.

Lorsqu'il ne reste plus qu'au minimum 3 cartes en mains, un joueur a le droit de crier *outre!* s'il est sûr de gagner les 3 dernières levées.

Gains: Celui qui a commencé (*seul* ou couple de l'appelant) doit faire 5 levées sur les 8 pour gagner 1 (1 objet). S'il fait 6 levées, il gagne 2, pour 7 levées 3, pour 8 levées 4; s'il a crié *outre* au bon moment, il a droit, selon les coutumes: soit à 1 supplémentaire, soit au double (= 8). Si par contre il ne fait que 4 levées, il paie 1, pour 3 levées 2, pour 2 levées 3, pour 1 levée 4, pour 0 levée 5 et s'il manque son *outre*: 6.

Si on joue 2 contre 2, chaque joueur perdant paie le chiffre du tarif et chaque joueur gagnant encaisse ce chiffre. Si on joue avec un *seul*, celui-ci encaisse le total des paiements des 3 autres, et s'il perd, il paie le tarif à chacun des 3 autres.

IV. Les accordailles

Lorsqu'un jeune homme désirait se marier, il devait être introduit dans sa future famille et être accepté par elle. Il chargeait son père ou un proche parent d'aller demander «la veillée» aux parents de la jeune fille, c'est à dire la permission de lui faire la cour sous la surveillance bienveillante de ses parents.

Après quelques jours de réflexion, ceux-ci accordaient ou refusaient «la veillée» après avoir tout de même demandé l'avis de l'intéressée. Cette autorisation correspondait à des accordailles. J'ai retrouvé la phrase suivante dans une vieille lettre jaunie de 1850. Elle servira de conclusion à ce paragraphe: «Il paraît que les Miéville de Colombier ont accordé la veillée à David-Frédéric Gorgerat de Boudry. C'est pour la Marie-Philippine, un fort beau brin de fille, il a de la chance de pouvoir la fréquenter...»

V. Réminiscence des charivaris à Convet

Les garçons d'un village surveillaient jalousement les fréquentations des filles du lieu. Si par malheur un gars du bourg voisin courtisait une belle du village, ils se défendaient bec et ongle comme un coq défend son poulailler. Si la cour aboutissait au mariage, les garçons célibataires empêchaient le fiancé d'aller chercher sa promise pour la conduire chez monsieur le maire et chez monsieur le ministre (ministre = pasteur), tant qu'il n'avait pas payé sa rançon. Tous les jeunes étaient fort excités et le charivari se prolongeait tard dans la nuit. De trop nombreuses libations provoquaient des bagarres. Cet état de choses obligea le gouvernement à prendre des mesures sévères et à interdire formellement ce genre de manifestation dès 1801.

Cette vieille coutume ne disparut pas pour autant du jour au lendemain. On continuait, mais de façon plus discrète, à faire des farces à la jeune fille qui avait accepté un prétendant hors de la commune. Quelques sep-

tante ans plus tard, lorsque le jeune Vaucher descendit de la Brévine à Couvet pour conduire sa promise à l'église, il la trouva en pleurs. Marthe Borel (1860-1952), fille de Henri-Louis et de Cécile née Perrinjacquet avait préparé sa toilette nuptiale; la tradition voulait que la future mariée tricota elle-même ses bas blancs, avec stupéfaction elle les trouva tailladés aux ciseaux et inmettables. On s'était introduit par la fenêtre pour lui faire cette farce. Etait-ce un prétendant évincé ou un mauvais plaisant? La famille était plutôt persuadée que c'était les garçons de Couvet qui voulaient montrer à «l'étranger» ce que coûte de prendre une jeune fille du village!

Le charivari était une coutume du vignoble neuchâtelois et du val de Travers.

VI. Les lettres de part et les foulards des fossoyeurs

Lors d'un décès, la famille en deuil se réunissait pour écrire la «lettre de part» et établir la liste des parents et amis à aviser. Un messager partait à pieds ou à cheval, en voiture ou en traîneau, suivant la saison et rendait visite aux personnes désignées par la liste. Devant chaque famille réunie, il lisait la lettre de part à haute voix comme invitation à assister aux obsèques. Très souvent il était invité à se reposer et à donner des renseignements complémentaires, mais il reprenait rapidement la route, allant de maison en maison transmettre le triste message.

Renseignements recueillis aux Eplatures près de La Chaux-de-Fonds, auprès d'une personne qui possède encore une lettre de part manuscrite.

Coutume disparue au XIX^e siècle.

Un vieillard m'a montré deux reliques qu'il conserve précieusement. Toutes deux appartenaient à son aïeul, le justicier de La Sagne, Louis Auguste Vuille dit Bille, fils de Frédéric Auguste. L'une était une pipe de porcelaine avec l'effigie du roi de Prusse, prince de Neuchâtel. Fervent royaliste, le justicier l'avait reçue de la main du roi lorsqu'il était venu pour la dernière fois visiter ses fidèles sujets neuchâtelois!

L'autre était un très grand mouchoir de cotonnade écossais de couleur assez vive. «Voici un foulard de fossoyeur» me dit-il. La famille endeuillée devait choisir parmi les amis du défunt six à huit fossoyeurs. En souvenir du disparu on leur offrait ce grand carré bigarré qu'ils devaient porter le jour de l'enterrement.

Coutume sagnarde du XIX^e siècle.

VII. La dame de Noël

Texte tiré d'un roman d'Oscar Huguenin (1842-1903), écrivain neuchâtelois

Copie d'une lettre de part datée du 2 décembre 1862, pièce rare appartenant au Dr Fritz Robert au Crêt du Locle. ►

Louis Monthay et ses enfants ont la volonté de vous annoncer la mort de leur épouse et mère.

Olympe Monthay née Bousquet.

Qui vient à rappeler à Léon au journal à Genève du matin, à l'âge de 52 ans. —

Vous êtes prié d'être donc prévenus et de communiquer pour son ensevelissement jusqu'à la fin Vendredi 6 Octobre à l'heure convenue, les personnes suivantes:

Premièrement chez vous.

Notre maître

Mesdames, Eugène Hirsch

Maison Hélène Robert

Jean Bousquet, Henri Poret (gardien)

Fritz Drey

Mons.

Monsieur Gorstak - pour l'oraison funèbre.

Mesdemois. Gorstak

Maison Hélène Robert Cottet

Mesd. Abram Louis Hirsch.

Schnecken

Auguste Monthay Dorez

Hélène Drey

Charles Philippe Augerini

Mesdemois. Recamier

Mesd. Thérèse Monthay.

Félix Drey

Jean Drey

Emile Cosson

Charles Grellet

Victor Stein

Eugène Stauffer

Charles Théodore Robert Grandpierre.

Emile Drey

Auguste Petermann

Philippe Robert

David Hirsch

Charles H. Durand.

De l'école

Mons. Louis Guignard.

Prise du Marais N° 159 (bis)

Fritz Wille, S'informez des
villes de l'Europe chez M. Guignard

Hélène Nardin, Rue des

Christians Nössbaum, à la
Bourse pris M. Wad. Braehmann

De plus faites le dommage

Les dames que suivent les

Noël est là, Noël la joie des petits et la joie des grands. C'est fête partout; à travers les rues on voit passer, sous les flocons qui tombent larges et serrés, des ombres affairées, emmitouflées, chargées de paquets, ombres joyeuses car des rires étouffés sortent des capuchons. Ce sont les dames de Noël, les Rôdes (patois neuchâtelois) comme on appelait au temps de nos grands-pères ces messagères mystérieuses et voilées, chargées des cadeaux de la joyeuse fête, dont les plus grands des bambins avaient tôt fait de percer à jour le travestissement mais que les petits considéraient avec un respect voisin de la terreur, car, outre les étrennes, récompense des enfants sages, la dame de Noël portait ostensiblement la verge vengeance destinée aux méchants.

Toc, toc, pan, pan, la porte s'ouvre après un coup retentissant et la femme, voilée de la tête aux pieds, pénètre dans la chambre d'un air solennel. C'est la rôde attendue. La vieille fait une révérence à la ronde; sur la table elle pose la verge du châtiment, sorte de balai qu'elle extrait des plis de son manteau, puis, sans dire un mot, pose son sac et se met en devoir de le déficeler.

Les enfants suivent tous les mouvements du mystérieux visiteur avec une curiosité à la fois ardente et craintive. Les paquets jaillissent et les enfants se précipitent, quand un geste de la rôde les arrête.

Sommes-nous très sages au moins? demande-t-elle d'une voix caverneuse, en brandissant la verge qu'elle a prise en main?

Suppliant, le regard des enfants cherche celui des parents comme pour les adjurer de ne pas révéler les menues peccadilles de l'année.

Très sages déclarent solennellement les enfants, n'est ce pas maman?

La maman approuve en souriant et les cadeaux sortent des profondeurs du sac... La vieille dame exécute ensuite une série de révérences d'adieu et quitte la famille dignement...

Coutume disparue à la fin du XIX^e siècle.

VIII. La tournée des fourneaux

En période de l'Avent, les dames de La Chaux-de-Fonds s'interpellent «Avez-vous déjà fait la tournée des fourneaux?» C'est à dire la visite des foyers. Dans chaque famille, la doyenne accompagnée d'une plus jeune doit rendre visite à tous les parents, proches ou éloignés. Bon exercice généalogique, car aucun cousin «remué de germain» n'est oublié. Pour la circonstance, ces dames revêtent leurs atours du dimanche. Avec un brin de coquetterie elles n'oublient pas leurs beaux collets et leurs bonnets tuyautés. Il faut une bonne journée pour faire le tour de la parenté. Ces «retrouvailles» sont chaleureuses, le goûter vous est offert plusieurs fois avec bricelets, merveilles, beignets au dé et à la rose. Le but de cette tournée n'est pas seulement de se donner réciproquement des nouvelles, mais aussi d'inviter les isolés à partager votre fête de Noël.

Propos recueillis auprès de Mme Marguerite Huguenin-Dubois.